

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

2295 Convertisseur de rouille professionnel 400 ml

Date de révision: 29.11.2024

Code du produit: 94648

Page 1 de 19

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

2295 Convertisseur de rouille professionnel 400 ml

UFI: 4Y3F-Y86A-A003-CXT9

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Revêtements anticorrosifs, solvants aromatiques

Utilisations déconseillées

Aucune information disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Kisling (Deutschland) GmbH	
Rue:	Salzstraße 15	
Lieu:	D-74676 Niedernhall	
Téléphone:	+49 7940 50961 61	
E-mail:	customerservice@kisling.com	
Interlocuteur:	Product Compliance	Téléphone: +49 7940 5096 143
E-mail:	compliance@kisling.com	
Internet:	www.kisling.com	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: 24h numéro d'appel d'urgence +1 872 5888271 (KAR)
Tox Info Suisse: 145 / +41-44-2 51 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Aérosol 1; H222-H229
Skin Irrit. 2; H315
Eye Irrit. 2; H319
Skin Sens. 1; H317
STOT SE 3; H335 H336
STOT RE 2; H373

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

acétone; propan-2-one; propanone
butan-2-ol
acétate de n-butyle
xylène
produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre <= 700)

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes:



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

2295 Convertisseur de rouille professionnel 400 ml

Date de révision: 29.11.2024

Code du produit: 94648

Page 2 de 19

Mentions de danger

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée.

Conseils supplémentaires

Indications tactiles de danger (EN/ISO 11683).

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H222-H229-H317-H335-H336-H373

Conseils de prudence

P102-P210-P211-P251-P410+P412-P501

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Revêtements anticorrosifs, solvants aromatiques

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

2295 Convertisseur de rouille professionnel 400 ml

Date de révision: 29.11.2024

Code du produit: 94648

Page 3 de 19

Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
115-10-6	diméthyl éther			50 - < 100 %
	204-065-8	603-019-00-8		
	Flam. Gas 1; H220			
67-64-1	acétone; propan-2-one; propanone			15 - < 30 %
	200-662-2	606-001-00-8		
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066			
78-92-2	butan-2-ol			5 - < 15 %
	201-158-5	603-127-00-5		
	Flam. Liq. 3, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, STOT SE 3; H226 H319 H335 H336			
123-86-4	acétate de n-butyle			5 - < 15 %
	204-658-1	607-025-00-1		
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3; H226 H336 EUH066			
1330-20-7	xylène			5 - < 15 %
	215-535-7	601-022-00-9		
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 2, Asp. Tox. 1; H226 H332 H312 H315 H319 H335 H373 H304			
87-66-1	pyrogallol; 1,2,3-trihydroxybenzène			0.1 - < 1 %
	201-762-9	604-009-00-6		
	Muta. 2, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Aquatic Chronic 3; H341 H332 H312 H302 H412			
25068-38-6	produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre <= 700)			0.1 - < 1 %
	500-033-5	603-074-00-8	01-2119456619-26	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 2; H315 H319 H317 H411			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

2295 Convertisseur de rouille professionnel 400 ml

Date de révision: 29.11.2024

Code du produit: 94648

Page 4 de 19

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
115-10-6	204-065-8	diméthyl éther	50 - < 100 %
		par inhalation: CL50 = 164000 ppm (gaz)	
67-64-1	200-662-2	acétone; propan-2-one; propanone	15 - < 30 %
		par inhalation: CL50 = 76 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 20000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5800 mg/kg	
78-92-2	201-158-5	butan-2-ol	5 - < 15 %
		dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 2054 mg/kg	
123-86-4	204-658-1	acétate de n-butyle	5 - < 15 %
		par voie orale: DL50 = 14130 mg/kg	
1330-20-7	215-535-7	xylène	5 - < 15 %
		par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1.5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 4300 mg/kg	
87-66-1	201-762-9	pyrogallol; 1,2,3-trihydroxybenzène	0.1 - < 1 %
		par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1.5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 1270 mg/kg	
25068-38-6	500-033-5	produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre <= 700)	0.1 - < 1 %
		Skin Irrit. 2; H315: >= 5 - 100 Eye Irrit. 2; H319: >= 5 - 100	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement médical nécessaire. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Après ingestion

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Se rincer aussitôt la bouche et boire 1 verre d'eau. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

2295 Convertisseur de rouille professionnel 400 ml

Date de révision: 29.11.2024

Code du produit: 94648

Page 5 de 19

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool. Dioxyde de carbone. Poudre. Brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Retour de flamme sur longue distance possible. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

Produits de décomposition dangereux: Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.

Utiliser une protection respiratoire adéquate

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Ne pas évacuer l'eau d'extinction dans les canalisations publiques ni dans les plans d'eau. Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse. Évacuer la zone.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. Éliminer en observant les réglementations administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Ventiler la zone concernée. Éviter de respirer les aérosols.

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Retenir l'eau de nettoyage contaminée et l'éliminer.

Pour le nettoyage

Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant une surveillance particulière.

Autres informations

Recueillir dans des récipients fermés et les remettre à une décharge.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Évacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition. Si une aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, installer un équipement technique assurant une ventilation suffisante de l'ensemble de la zone de travail.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

2295 Convertisseur de rouille professionnel 400 ml

Date de révision: 29.11.2024

Code du produit: 94648

Page 6 de 19

Préventions des incendies et explosion

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'épanchent au niveau du sol Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les aérosols. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Utiliser un équipement de protection individuel

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec:

Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes, Peroxydes organiques et matières autoréactifs,

Solides inflammables, Gaz, Explosif

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

5 - 30°C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (Art.50 al.3 Ordonnance sur la prévention des accidents, OPA, SR 832.30)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m ³	fib/ml	Catégorie	Notation	Origine
123-86-4	1-Butylacétate	50	240		VME 8 h	SSC	
		150	720		VLE courte durée		
67-64-1	Acétone	500	1200		VME 8 h	B	
		1000	2400		VLE courte durée		
115-10-6	Ether diméthylque	1000	1910		VME 8 h		
78-92-2	sec-Butanol	100	300		VME 8 h		
		200	600		VLE courte durée		
1330-20-7	Xylène	50	220		VME 8 h	R, B	
		100	440		VLE courte durée		

Valeurs biologiques tolérables (VBT; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	Paramètres	Valeur limite	Substrat	Prélèvement
67-64-1	Acétone	Acétone	50 mg/l	U	b
1330-20-7	Xylène	Acide méthylhippurique	2 g/l	U	b

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

2295 Convertisseur de rouille professionnel 400 ml

Date de révision: 29.11.2024

Code du produit: 94648

Page 7 de 19

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance		
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
115-10-6	diméthyl éther		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	1894 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	471 mg/m ³
78-92-2	butan-2-ol		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	600 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	405 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	213 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	203 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	15 mg/kg p.c./jour
123-86-4	acétate de n-butyle		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	300 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	600 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	300 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	600 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	11 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu	dermique	systémique	11 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	35,7 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	300 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	35,7 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	300 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	6 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu	dermique	systémique	6 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	2 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu	par voie orale	systémique	2 mg/kg p.c./jour
1330-20-7	xylène		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	221 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	442 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	221 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	442 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	212 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	65,3 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	260 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	65,3 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	260 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	125 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	12,5 mg/kg p.c./jour

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

2295 Convertisseur de rouille professionnel 400 ml

Date de révision: 29.11.2024

Code du produit: 94648

Page 8 de 19

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	Valeur
Milieu environnemental		
115-10-6	diméthyl éther	
Eau douce		0,155 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		1,549 mg/l
Eau de mer		0,016 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,681 mg/kg
Sédiment marin		0,069 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		160 mg/l
Sol		0,045 mg/kg
78-92-2	butan-2-ol	
Eau douce		47.1 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		47.1 mg/l
Eau de mer		47.1 mg/l
Sédiment d'eau douce		196.19 mg/kg
Sédiment marin		196.19 mg/kg
Intoxication secondaire		1000 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		761 mg/l
Sol		11.58 mg/kg
123-86-4	acétate de n-butyle	
Eau douce		0,18 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,36 mg/l
Eau de mer		0,018 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,981 mg/kg
Sédiment marin		0,098 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		35,6 mg/l
Sol		0,09 mg/kg
1330-20-7	xylène	
Eau douce		0,327 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,327 mg/l
Eau de mer		0,327 mg/l
Sédiment d'eau douce		12,46 mg/kg
Sédiment marin		12,46 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		6,58 mg/l
Sol		2,31 mg/kg
87-66-1	pyrogallol; 1,2,3-trihydroxybenzène	
Eau douce		0.00433 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0.0433 mg/l
Eau de mer		0.000433 mg/l
Sédiment d'eau douce		0.155 mg/kg
Sédiment marin		0.0155 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		100 mg/l

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

2295 Convertisseur de rouille professionnel 400 ml

Date de révision: 29.11.2024

Code du produit: 94648

Page 9 de 19

Sol	0.0285 mg/kg
-----	--------------

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

Assurer une aération suffisante. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile).
Épaisseur du matériau des gants 0,45 mm
période de latence: > 480 min

Remplacer en cas d'usure. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Protection de la peau

Utiliser des vêtements de travail aux propriétés antistatiques.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Appareil de protection respiratoire autonome

Protection contre les risques thermiques

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Aérosol
Couleur:	transparent
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	non déterminé

Testé selon la méthode

Point de fusion/point de congélation:	non applicable
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	-24,8 °C
Inflammabilité:	non déterminé
Limite inférieure d'explosivité:	1,2 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	32 vol. %
Point d'éclair:	-42,2 °C
Température d'auto-inflammation:	240 °C
Température de décomposition:	non déterminé
pH-Valeur:	non applicable
Viscosité cinématique:	non déterminé

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

2295 Convertisseur de rouille professionnel 400 ml

Date de révision: 29.11.2024

Code du produit: 94648

Page 10 de 19

Hydrosolubilité:	La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau.
Solubilité dans d'autres solvants non déterminé	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Pression de vapeur: (à 20 °C)	5102 hPa
Densité:	0,73 g/cm ³
Densité relative:	non déterminé
Densité de vapeur relative:	non déterminé
Caractéristiques des particules:	non déterminé

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion non déterminé	
Température d'inflammation spontanée	> 300
Propriétés comburantes non déterminé	

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:	non déterminé
Teneur en corps solides:	non déterminé
Viscosité dynamique:	non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Matières à éviter: Agents oxydants.

10.4. Conditions à éviter

Évitez les températures élevées ou la lumière directe du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune donnée disponible

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) 51004 mg/kg; ATE (cutanée) 8151 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 48.89 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) 6.667 mg/l

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

2295 Convertisseur de rouille professionnel 400 ml

Date de révision: 29.11.2024

Code du produit: 94648

Page 11 de 19

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
115-10-6	diméthyl éther				
	inhalation (4 h) gaz	CL50 ppm	164000	Rat	Study report (1979) Ten male rats were administered the test
67-64-1	acétone; propan-2-one; propanone				
	orale	DL50 mg/kg	5800	Rat	RTECS
	cutanée	DL50 mg/kg	20000	Lapin	IUCLID
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	76 mg/l	Rat	
78-92-2	butan-2-ol				
	orale	DL50 mg/kg	2054	Rat	Study report (1986) OECD Guideline 423
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	Study report (1986) OECD Guideline 402
123-86-4	acétate de n-butyle				
	orale	DL50 mg/kg	14130	Rat	Publication (1954) acute oral toxicity test
1330-20-7	xylène				
	orale	DL50 mg/kg	4300	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	2000	Lapin	
	inhalation vapeur	ATE	11 mg/l		
	inhalation poussières/brouillard	ATE	1.5 mg/l		
87-66-1	pyrogallol; 1,2,3-trihydroxybenzène				
	orale	DL50 mg/kg	1270	Rat	Publication (1984) - Principle of test: The use of seconda
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	Study report (2019) OECD Guideline 402
	inhalation vapeur	ATE	11 mg/l		
	inhalation poussières/brouillard	ATE	1.5 mg/l		

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre <= 700))

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

2295 Convertisseur de rouille professionnel 400 ml

Date de révision: 29.11.2024

Code du produit: 94648

Page 12 de 19

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. (butan-2-ol; xylène)

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (acétone; propan-2-one; propanone; butan-2-ol; acétate de n-butyle)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (xylène)

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucune donnée disponible

Expériences tirées de la pratique

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

2295 Convertisseur de rouille professionnel 400 ml

Date de révision: 29.11.2024

Code du produit: 94648

Page 13 de 19

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
115-10-6	diméthyl éther					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	> 4100	96 h	Poecilia reticulata	Study report (1988) other: NEN 6504 Water - Determination of
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	154,917	96 h	green algae	Other company data (2009) other: Data generated using ECOSAR v1.00
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 4400	48 h	Daphnia magna	Study report (1988) other: NEN6501: Water -Determination of
67-64-1	acétone; propan-2-one; propanone					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	5540	96 h	Oncorhynchus mykiss	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	6100	48 h	Daphnia magna	
78-92-2	butan-2-ol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	2993	96 h	Pimephales promelas	Study report (1998) OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	2029	96 h	Raphidocelis subcapitata	Study report (1998) OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	308 mg/l	48 h	Daphnia magna	Study report (1998) OECD Guideline 202
123-86-4	acétate de n-butyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	18 mg/l	96 h	Pimephales promelas	Publication (1984) OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	44 mg/l	48 h	Daphnia sp.	Publication (1959) OECD Guideline 202
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	23,2	21 d	Daphnia magna	Study report (2000) OECD Guideline 211
1330-20-7	xylène					
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	> 1,3	56 d	Oncorhynchus mykiss	Appl. Sci. Branch, Eng. Res. Cent. Denve Fish were exposed in artificial streams
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	1,17	7 d	Ceriodaphnia dubia	Ecotoxicology and Environmental Safety 3 other: US EPA 600/4-91-003
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 mg/l ()	> 175	0 h	Boue activée	Research Journal WPCF 60(10) 1850-1856 () OECD Guideline 209
87-66-1	pyrogallol; 1,2,3-trihydroxybenzène					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	27.586	96 h	for details, refer to details on the test organism	ECOSAR v. 4.10 - US EPA. [2018]. Estimat other: REACH Guidance on QSARs R.6
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	4.334	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	REACH Registration Dossier OECD Guideline 201

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

2295 Convertisseur de rouille professionnel 400 ml

Date de révision: 29.11.2024

Code du produit: 94648

Page 14 de 19

	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	118.926	48 h	Daphnia magna	Danish (Q)SAR Database, Division of Diet	- Software too
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 mg/l ()	> 1000	3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewage	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 209

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
115-10-6	diméthyl éther	0,07
67-64-1	acétone; propan-2-one; propanone	-0,24
78-92-2	butan-2-ol	0.65
123-86-4	acétate de n-butyle	200
1330-20-7	xylène	3,2
87-66-1	pyrogallol; 1,2,3-trihydroxybenzène	< 0

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
1330-20-7	xylène	> 5,5 - < 12,2	Oncorhynchus mykiss	Appl. Sci. Branch, E

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Eliminer en observant les réglementations administratives.

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

160504 Déchets non décrits ailleurs dans la liste; Gaz en récipients à pression et produits chimiques usagés; Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses; déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Résidus (RS 814.610.1, OMoD)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

2295 Convertisseur de rouille professionnel 400 ml

Date de révision: 29.11.2024

Code du produit: 94648

Page 15 de 19

160504 Déchets non décrits ailleurs dans la liste; Gaz en récipients à pression et produits chimiques usagés; Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses; déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

150110 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages contenant des résidus de substances ou de déchets spéciaux possédant des propriétés particulièrement dangereuses ou qui sont contaminés par de telles substances ou déchets spéciaux; déchet spécial

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: AÉROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2
14.4. Groupe d'emballage: -
Étiquettes: 2.1



Code de classement: 5F
Dispositions spéciales: 190 327 344 625
Quantité limitée (LQ): 1 L
Quantité exceptée: E0
Catégorie de transport: 2
Code de restriction concernant les tunnels: D

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: AÉROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2
14.4. Groupe d'emballage: -
Étiquettes: 2.1



Code de classement: 5F
Dispositions spéciales: 190 327 344 625
Quantité limitée (LQ): 1 L
Quantité exceptée: E0

Transport maritime (IMDG)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

2295 Convertisseur de rouille professionnel 400 ml

Date de révision: 29.11.2024

Code du produit: 94648

Page 16 de 19

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AEROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2.1
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	2.1
	
Dispositions spéciales:	63, 190, 277, 327, 344, 959
Quantité limitée (LQ):	1000 mL
Quantité exceptée:	E0
EmS:	F-D, S-U

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AEROSOLS, inflammable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2.1
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	2.1
	
Dispositions spéciales:	A145 A167 A802
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	30 kg G
Passenger LQ:	Y203
Quantité exceptée:	E0
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	203
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	75 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	203
IATA-Quantité maximale (cargo):	150 kg

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	Non
---------------------------------	-----

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):
Inscription 3, Inscription 40, Inscription 75

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

2295 Convertisseur de rouille professionnel 400 ml

Date de révision: 29.11.2024

Code du produit: 94648

Page 17 de 19

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles:	97%; 705 g/l
Directive 2004/42/CE relative à COV dans les vernis et peintures:	97%; 705 g/l
Sous-catégorie selon la directive 2004/42/CE:	Finitions spéciales - Tous types, Valeur limite de COV: 840 g/l
Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III):	N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)
Législation nationale	
Limitation d'emploi:	<p>Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.</p> <p>Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52). Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'article 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées. Tenir compte des restrictions portant sur l'emploi des femmes en âge de procréation.</p>
Teneur en COV (OCOV):	97%; 705 g/l

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

2295 Convertisseur de rouille professionnel 400 ml

Date de révision: 29.11.2024

Code du produit: 94648

Page 18 de 19

Abréviations et acronymes

Flam. Gas: Gaz inflammables
Aerosol: Aérosol
Flam. Liq: Liquides inflammables
Acute Tox: Toxicité aiguë
Asp. Tox: Danger par aspiration
Skin Irrit: Irritation cutanée
Eye Irrit: Irritation oculaire
Skin Sens: Sensibilisation cutanée
Muta: Mutagénicité sur les cellules germinales
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique
CLP: Classification, labelling and Packaging
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals
UN: United Nations
CAS: Chemical Abstracts Service
DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration
ATE: Acute toxicity estimate
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%
LL50: Lethal loading, 50%
EL50: Effect loading, 50%
EC50: Effective Concentration 50%
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
NOEC: No Observed Effect Concentration
BCF: Bio-concentration factor
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
vPvB: very persistent, very bioaccumulative
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
EmS: Emergency Schedules
MFAG: Medical First Aid Guide
IATA: International Air Transport Association
ICAO: International Civil Aviation Organization
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
IBC: Intermediate Bulk Container
VOC: Volatile Organic Compounds
SVHC: Substance of Very High Concern

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

2295 Convertisseur de rouille professionnel 400 ml

Date de révision: 29.11.2024

Code du produit: 94648

Page 19 de 19

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Aerosol 1; H222-H229	Sur la base des données de contrôle
Skin Irrit. 2; H315	Principe d'extrapolation "Aérosols"
Eye Irrit. 2; H319	Principe d'extrapolation "Aérosols"
Skin Sens. 1; H317	Principe d'extrapolation "Aérosols"
STOT SE 3; H335	Principe d'extrapolation "Aérosols"
STOT SE 3; H336	Principe d'extrapolation "Aérosols"
STOT RE 2; H373	Principe d'extrapolation "Aérosols"

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)